

Contributions au Sommet des ODD et au Sommet du Futur

[Rapport Annuel 2023 - A/HRC/54/41](#) du Mécanisme d'Expert-e-s sur le Droit au Développement

Réforme de l'Architecture Financière Internationale

par Mme Klentiana Mahmutaj

L'architecture financière internationale doit être réformée dans le cadre d'une approche fondée sur le droit au développement. Il est expressément indiqué dans la Déclaration sur le droit au développement que des réformes économiques et sociales appropriées doivent être entreprises en vue d'éliminer toutes les injustices sociales. En vertu de la Déclaration, les États sont également tenus de prendre des mesures, individuellement et collectivement, pour formuler des politiques internationales de développement en vue de faciliter la pleine réalisation du droit au développement.

Actuellement, les pays en développement sont confrontés à de multiples crises alimentaires, énergétiques et financières. Une crise de la dette est imminente, avec environ 54 pays actuellement en situation de surendettement. Le changement climatique a transformé la nature du défi du développement. Dans ces circonstances, une réforme systémique du système financier international s'impose d'urgence.

Les flux dans l'architecture financière actuelle sont devenus très évidents lors de la récente crise sanitaire mondiale. Les pays en développement étaient limités dans leur capacité de réagir en raison de leur manque d'accès à un financement abordable, ce qui limitait leur marge de manœuvre budgétaire, aggravait leur vulnérabilité à la dette et compromettait leur capacité d'investir dans les ressources humaines et dans leur propre avenir.

Il est tout à fait clair que l'architecture financière existante a eu un impact direct sur de nombreux domaines des droits de l'homme, y compris les droits au développement, à l'éducation et à la santé. Elle affecte directement la nutrition, la protection sociale et l'environnement. Les personnes les plus vulnérables supportent un fardeau disproportionné.

Les décisions, politiques et pratiques en matière de prêts, y compris les surtaxes sur prêts, les taux d'intérêt élevés et les primes de risque, exercent parfois une telle pression sur les finances de ces États que, au lieu de contribuer au développement, les prêts peuvent les empêcher de financer les services publics et de respecter les droits de l'homme. En effet, les États doivent réaffecter des fonds au service de la dette, tout en mettant en œuvre des politiques budgétaires strictes.

Compte tenu de ce qui précède, les réformes suivantes figurent parmi celles qui devraient être envisagées :

- a) La gouvernance devrait être élargie pour inclure les pays en développement dans la prise de décisions et l'établissement de normes économiques internationales;
- b) Il faudrait accorder davantage de financements et les banques multilatérales et régionales de développement, qui jouent un rôle essentiel dans ce processus, accroître leurs financements aux pays en développement à des conditions favorables, en particulier aux pays à revenu intermédiaire, où vit 70 % de la population mondiale;



- c) Si les prêts devaient augmenter, le revenu par habitant ne devrait pas rester le seul critère d'affectation des ressources financières et d'accès au financement, et des conditions favorables devraient être fondées sur des mesures qui vont au-delà du PIB et visent une approche plus inclusive fondée sur la coopération internationale;
- d) Les vulnérabilités multidimensionnelles, la pauvreté, les lacunes structurelles et les défis environnementaux devraient être des critères reconnus pour l'accès aux flux financiers mondiaux et un indice de vulnérabilité multidimensionnel devrait être utilisé pour décider de l'accès au financement;
- e) Dans ce contexte, les établissements de crédit, en particulier le FMI, façonnent les économies nationales par le biais de leurs recommandations, telles que les conseils de politique économique et les conditionnalités associées aux prêts. Plus précisément, la politique de prêts supplémentaires du FMI a un impact direct sur les droits de l'homme, y compris le droit au développement. Bien que cette politique ait été mise en place pour réduire l'exposition du FMI au risque de défaut des pays emprunteurs, elle ne sert pas de mécanisme pour accélérer les paiements, mais plutôt pour punir les pays endettés. Les surtaxes touchent donc de manière disproportionnée les pays en crise. Il est nécessaire de remédier à l'architecture de la dette souveraine, qui ne permet pas aux pays en développement de surmonter leurs vulnérabilités financières. Dans un contexte d'endettement de plus en plus lourd et complexe, il est important que les pays soient en mesure d'alléger et de restructurer leur dette face à des situations imprévues qui ont un impact direct sur leurs perspectives de croissance. Il est essentiel d'envisager de nouvelles structures, telles que les échanges de créances liés à la protection de l'environnement;
- f) Dans le contexte plus large de la définition des paramètres de l'économie internationale, de nouvelles mesures sont nécessaires, notamment la taxation de l'économie numérique négociée dans le cadre d'un processus inclusif et transparent dans le cadre des Nations Unies;
- g) Enfin et surtout, le secteur privé devrait être incité à jouer un rôle plus important et plus actif dans le processus et à mobiliser les investissements nécessaires.

En résumé, pour que le droit au développement soit réalisé, des réformes économiques et sociales appropriées doivent être menées en vue d'éliminer toutes les injustices sociales. Les mesures possibles devraient inclure l'allègement de la dette publique des pays en développement et des politiques qui n'impliquent pas de modéliser les économies des pays débiteurs sur la base de théories économiques orthodoxes, ce qui pourrait accroître les inégalités et la dégradation de l'environnement. Le droit financier international ne doit pas légitimer des conditions d'endettement qui laissent aux pays en développement une marge de manœuvre budgétaire pour exercer pleinement le droit au développement.

